

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 septembre à 18 h 30, le Comité Syndical du S.I.R.T.O.M. légalement convoqué, s'est réuni en Assemblée Générale dans la salle des fêtes de Milly la Forêt (Essonne), sous la Présidence de M. Pascal SIMONNOT, Président et Maire de Moigny sur Ecole.

➔ Étaient présentes ou représentées 28/36 communes, Mesdames et Messieurs les délégués ci-après désignés :

Communes	Noms des délégués	TITUT.	SUP.	POUV.
Amponville (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CULATI Pierre	X		
	M. LEMAIRE Vincent			
	M. LESME Vincent			
Arville (CCGVL)	Mme THIBAUT Anne	X		
	M. BESLE Jean-Pierre			
	Mme SCHAFER Sylvie			
Blandy (CAESE)	Mme PENNERON			
	M. THIERRY Jean-Marc			
	M. CARON Frédéric			
Boigneville (CC2V91)	M. BOUSSAINGAULT Jean-Jacques	X		
	Mme LARGANT Eliane			
	M. QUIOC Benjamin			
Bois Herpin (CAESE)	MME THOUEMENT			
	M. GUERTON Alain			
	M. VIRON Daniel		X	
Boutigny sur Essonne (CC2V91)	Mme BERGDOLT Patricia			
	M. KERGRAIS Christophe		X	
	Mme FROMAGE Isabelle			
Bouville (CAESE)	M. MORICHON Michel	X		
	Mme CHENU Mélanie			
	Mme DESHAYES Adeline			
Brouy (CAESE)	M. CHAPART Roch	X		
	M. SABOURIN Laurent			
	M. GEORGES Luc			
Buno Bonnevaux (CC2V91)	M. DENIS Christian			
	M. COUDORO Bernardin			
	M. LE GLATIN Fabrice			
Bury (CC PAYS DE NEMOURS)	Mme MESSIAS Marinette	X		
	Mme SUREAU Anne-Marie			
	M. CHALMETTE Philippe			
Champmotteux (CAESE)	M. HERBLOT Emmanuel	X		
	M. MOREAU Michaël			
	M. BOURREAU AUBERT Alain			
Châtenoy (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CELADON Denis a donné pouvoir à M. Simonnot (Moigny sur École)	X		X
	Mme PICOT Laurence, Abs excusée			
	Mme BOURDON Claudine, Abs excusée			
Courances (CC2V91)	M. FAUVIN Dominique			
	M. OLLIVIER Jean-Philippe		X	
	M. GARCIA José		X	

Courdimanche / Essonne (CC2V91)	M. DUVAL Claude	X		
	M. CACHELEUX Jacques			
	Mme CATTIAUX Amandine			
Dannemois (CC2V91)	Mme AFONSO-RENAULT			
	M. VAUDRY Frantz		X	
	M. DURAND Fabrice			
Fromont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. JANSSEN Alexandre			
	M. GARNIER Guillaume			
	M. COURTOIS Pascal		X	
Garentreville (CC PAYS DE NEMOURS)	Mme GORNES Laure			
	Mme BILLOQUET Caroline			
	Mme MAUPIN Shirley			
Gironville sur Essonne (CC2V91)	M. DOUGNY Lloyd	X		
	M. LESOURD Yann			
	M. BONINE Pascal			
Ichy (CCGVL)	M. POISSON Gérald			
	M. JACQUESSON Hervé			
	Mme CHEREAU Cynthia			
Larchant (PAYS DE NEMOURS)	M. MEVEL Vincent	X		
	M. MOUCHET Stéphane			
	M. GREGOIRE Jean-Luc			
La Forêt Sainte-Croix (CAESE)	Mme TOURAQUET Brigitte	X		
	M. CROSNIER Guy			
	Mme RETHO Aude			
Maise (CC2V91)	M. DUPERCHE Claude	X		
	M. PONAMAN Rudy			
	Mme DAMIDE Cécile			
Marolles en Beauce (CAESE)	Mme GEYER Line			
	M. FRANCOIS Gérard			
	Mme MEYSTER Chrystelle			
Mespuits (CAESE)	M. GUERIN Bertrand	X		
	Mme FURMAN Sabine			
	M. BABAULD Didier			
Milly la Forêt (CC2V91)	M. ANNA J-Marie, Abs excusé			
	Mme FERLAY Amélie		X	
	M. BOULEY Bernard			
Moigny sur Ecole (CC2V91)	M. SIMONNOT Pascal a le pouvoir de M. Celadon (Châtenoy)	X		
	M. FOUCHER Yannick		X	
	M. MASSE Jean-Pierre			
Mondeville (CC2V91)	M. PESCHEUX Daniel	X		
	M. PAVY Loïc			
	M. GUYOT Eric			
Oncy sur Ecole (CC2V91)	M. NORMAND Jacques, Abs excusé			
	M. COUDER Christophe		X	
	M. DELECOUR Bruno			
Obsonville (CCGVL)	M. COURTOIS Hervé			
	Mme BRIDET Lucile			
	M. PRUD'HOMME Grégory			
Prunay sur Essonne (CC2V91)	M. RENONDIN Marc			
	M. PAGES Patrick		X	
	Mme GOURIO Lorène			

Puisselet le Marais (CAESE)	M. BIDAULT Fabien	X		
	Mme DEZERT Régine			
	M. GAY Bruno			
Roinvilliers (CAESE)	M. EGEL Pascal	X		
	M. FAVEL Patrice			
	M. NOUGIERE-DEJOUX Bruno			
Rumont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. PRUVOT Yves			
	Mme BOURDON Corinne Abs excusée			
	M. SILVEIRA Domingo			
Soisy-sur-Ecole (CC2V91)	M. DUJARDIN Réginald	X		
	M. RUELLÉ Alain			
	Mme LE CORRE Sophie			
Valpuseaux (CAESE)	M. MOUGIN Christophe	X		
	M. TOULOUSE Bernard			
	M. PERTHUIS Jean-Richard			
Videlles (CC2V91)	M. CHAMBON Christophe	X		
	M. NEAU Fabrice			
	Mme CABILLON Mélanie			

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du dernier compte rendu.
- 2- Modification délégués SIRTOM et SIREDOM commune de Marolles en Beauce
- 3- Décision modificative n°1
- 4- Modification du tableau des emplois
- 5- Admission en non-valeur
- 6- Rapport d'activités 2023
- 7- Point sur la collecte et caractérisation OM
- 8- Sondage sur le passage de la collecte des OM en 0.5
- 9- Divers

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18 H 30

M. Pascal SIMONNOT, Président du SIRTOM délégué et maire de Moigny sur École souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité Syndical et remercie la commune de Milly la Forêt de nous accueillir.

Madame Anne THIBAUT, Maire et déléguée de la commune d'Arville est désignée, à l'unanimité, pour assurer le secrétariat de séance.

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Il a été sollicité les éventuelles observations sur le compte rendu de la dernière réunion en date du 4 avril 2024, puis sera proposé leur approbation, avec ou sans modification. Il a été noté que M. GARCIA José représentant de la commune de Courances était présent au comité du 4 avril et que son vote a été pris en compte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud-Francilien à l'unanimité, Approuve le dernier compte rendu du 4 Avril 2024 sans observation.

2. MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS « SIRTOM ET SIREDOM » POUR LA COMMUNE DE MAROLLES EN BEAUCE

Sur proposition de la commune de Marolles en Beauce, M. le Président a informé que Mme Line GEYER remplacera M. André PINGITORE en tant que délégué titulaire du SIRTOM et que cette même commune a désigné pour le syndicat du SIREDOM les délégués suivants :

M. Daniel FERREIRA-SERRAO (délégué titulaire), Mme Sandrine PARPEX, M. Gérard FRANCOIS (délégués suppléants)

Le Président a déclaré les installer dans leur fonction.

La délibération sera adressée au SIREDOM qui sera confirmée lors d'un prochain Comité en son sein.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud-Francilien à l'unanimité,

Adopte l'installation des nouveaux délégués du SIRTOM et du SIREDOM.

3. DECISION MODIFICATIVE

A la demande de la trésorerie il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour recouvrer les titres des admissions en non-valeur de créances irrécouvrables.

Après avoir donné lecture de la décision modificative n°1, le Président a proposé son adoption.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud-Francilien à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n°1 du BP 2024.

Celle-ci sera transmise à la trésorerie de la Ferté-Alais et les écritures demandées seront réalisées.

91408 Code INSEE	SIRTOM DU SUD-FRANCILIEN SIRTOM	DM n°1 2024
---------------------	------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-5238-7212 : Publicité, publications, relations publiques - Divers	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8542-7212 : Créances éteintes	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	17 000,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Président a indiqué qu'il convient de créer 3 postes administratifs pour donner suite à un avancement de grade et une promotion interne à l'encontre de nos 3 agents actuels.

Il a été proposé de créer deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et un poste d'attaché territorial. Les anciens postes seront refermés à l'issue de la procédure complète.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud-Francilien à l'unanimité,

Adopte la modification du tableau des emplois avec la création de 3 postes administratif.

5. ADMISSION EN NON-VALEUR

La Trésorerie a sollicité le syndicat afin d'admettre en « non-valeur » les créances non recouvrées malgré toutes les procédures employées n'ayant pas pu aboutir à la suite des dépôts de bilan de ces entreprises.

Exercices	Réf de la pièce	Imputation budgétaire	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer
2018	R-5-258-1	6542	Syndicat copropriété Réau	1 955.70
2019	R-2-257-1	6542	Syndicat copropriété Réau	2 276.70
2019	R-1-267-1	6542	Syndicat copropriété Réau	2 393.40
2020	R-1-254-1	6542	Syndicat copropriété Réau	1 844.40
2020	R-1-173-1	6541	Larchant Moto	9.90
2021	R-3-271-1	6542	Syndicat copropriété Réau	2 224.34
2021	R-1-202-1	6542	Syndicat copropriété Réau	350.70
2021	R-2-262-1	6542	Syndicat copropriété Réau	1 777.24
2022	R-2-281-1	6542	Syndicat copropriété Réau	1 110.77
2022	R-1-290-1	6542	Syndicat copropriété Réau	2 273.84
TOTAL				16 216.99

Le Président a proposé au Comité d'admettre en non-valeur les créances pour un total de 16 216.99 €,

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité décide ;
d'Admettre** en non-valeur les créances pour un total de 16 216.99 €

6. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

M. le Vice-Président en charge de la communication a présenté les grandes lignes du rapport d'activités 2023 du SIRTOM. Trois exemplaires ont été remis par commune, celui-ci est consultable sur le site web du SIRTOM.

Les communes absentes sont invitées à retirer le Rapport d'activités 2023 au siège du SIRTOM.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, à l'unanimité,
Prend** acte du rapport d'activités 2023,

Demande aux délégués de présenter le dit rapport devant le conseil municipal comme tout rapport d'activités de service public.

7. POINT COLLECTE ET CARACTÉRISATION OM

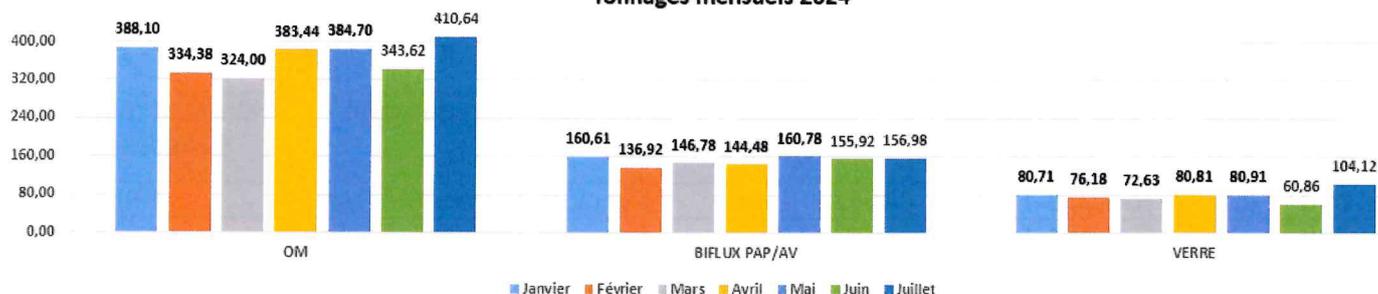
7-1 : Point collecte

Le Président a commenté la situation concernant les tonnages constatés sur 7 premiers mois de l'année, en comparaison entre 2023 et 2024 soit sur la période de janvier à juillet qui démontrent une tendance significative à la baisse des tonnages.

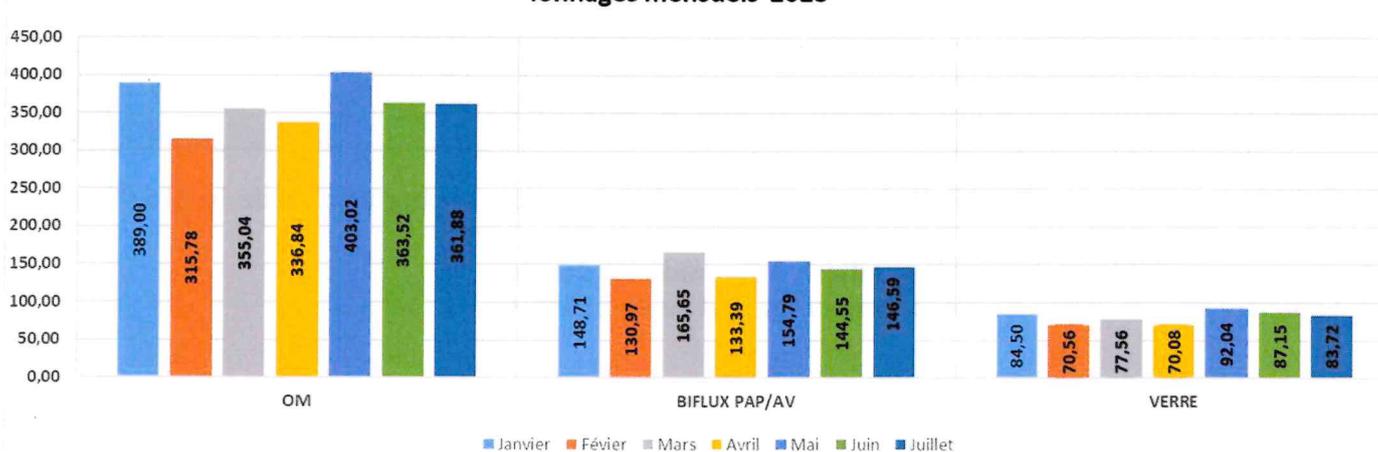
Type de déchets	2023	2024	Tonnage
OM	2 893	2 569	- 324
TRI	1 169	1 062	- 107
VERRES	650	556	- 94
ENCOMBRANTS	143	117	- 26

→ Soit un cumul de près de 551 tonnes de déchets en moins pour cette année. Si cette tendance est confirmée en fin d'année, la dépense « traitement » sera diminuée de près de 100 000 €, mais forcément la recette des écotaxes subira une conséquence inverse encore non estimée à ce stade de l'année.

Tonnages mensuels 2024



Tonnages mensuels 2023



7-2 : Caractérisation OM

M. le Président informe que le SIRTOM a procédé au printemps dernier à une vaste campagne de caractérisation des déchets des Ordures Ménagères commandée auprès de la société Verdicité dont le coût facturé est de 15 000 € pour un poids d'échantillonnage primaire optimal de 2 tonnes.

Il rappelle que la caractérisation des déchets consiste, en rudologie, à établir pour un flux de déchets sa caractérisation, c'est-à-dire à établir la répartition en plusieurs fractions de déchets.

Il s'agit d'une application aux différents éléments de déchets de la caractérisation en vue de connaître la part des biodéchets résiduels conformément à l'article L.541-7-1 du code de l'Environnement et en application de la Loi depuis le 1^{er} janvier 2024 conformément à l'article L. 541-1-1 du même code de l'Environnement sur les biodéchets et à la loi anti gaspillage de 2020 comprenant donc : les déchets alimentaires ou déchets de cuisine et de table : déchets de préparation alimentaire et restes de repas de nature végétale (épluchures et restes de légumes ou de fruits) et animale (restes de viande, poissons, beurre, crème) dénommé les putrescibles.

Les déchets putrescibles sont des biodéchets qui ont la particularité de se dégrader spontanément sans avoir à provoquer cette décomposition. Cette capacité intrinsèque de décomposition rapide fait appel à l'action des micro-organismes. Les déchets putrescibles sont composés notamment des résidus alimentaires issus des préparations en cuisine et des restes de repas. Tous les déchets fermentescibles ne sont pas nécessairement putrescibles.

L'ADEME a développé une méthode de caractérisation des déchets ménagers et assimilés, dite « MODECOM », qui permet à chaque collectivité de mieux connaître le gisement de déchets qu'elle gère et appliquer les politiques les plus adaptées. Réalisée au niveau des 36 communes, cette

caractérisation permet d'avoir une image de l'évolution de cette composition afin de suivre et évaluer l'impact des politiques mises en œuvre.

Interprétation des résultats des caractérisations SIRTOM 2024

Si l'on compare les données du SIRTOM 2024 avec les données MODECOM 2017 (référentiel de caractérisations nationales effectuées en 2017), les résultats sont meilleurs au niveau des putrescibles. Et également dans la droite lignée des résultats obtenus par le SYCTOM en 2023. Ainsi, la part des putrescibles dans les échantillons triés **est de 26%** (32.8% pour le MODECOM), **soit une moyenne théorique de 47 kg / habitant à comparer aux 80 kg / habitant à l'échelle de l'IDF.**

Bac 1 : Moigny sur École + Gironville + Larchant + Amponville + Rumont + Fromont + Boutigny + Courdimanche + Videlles + Mondeville.

Bac 2 : Milly la Forêt Nord + Milly la Forêt Sud + Oncy sur École.

Bac 3 : Prunay + Buno-Bonnevaux + Boigneville + Champmotteux + Blandy + Brouy + Puiset le Marais + la Forêt Ste Croix + Marolles + Bois Herpin + Mespuits + Roinvilliers + Bouville + Valpuseaux.

Bac 4 : Soisy sur École + Dannemois + Courances + Maise + Burcy + Ichy + Chatenoy + Arville + Garentreville + Obsonville.

Néanmoins, si l'on regarde plus précisément les sous catégories, il reste encore une quantité importante de produits non consommés emballés (végétal ou carné), à hauteur de 9.5%. Cette part s'apparente à du gaspillage alimentaire. Il serait intéressant d'accentuer la communication sur ce sujet.

Par ailleurs, malgré une distribution importante de composteurs depuis toutes ces dernières années (et de jardins dans des zones plus rurales), la part de déchets alimentaires non consommés et non emballés reste trop élevée (4.2%, alors que les données MODECOM s'élevaient à 2.4%). Cependant, il y a moins de déchets végétaux que lors du MODECOM 2017.

Près de 21% des déchets sont des déchets alimentaires végétaux, donc potentiellement consommables (4%) ou valorisable dans un jardin/compost.

Le bac 4 (Soisy sur École + Dannemois + Courances + Maise + Burcy + Ichy + Chatenoy + Arville + Garentreville + Obsonville), contenait une quantité trop importante de déchets Textiles (17%), alors que les données MODECOM indiquaient 3% et les données SYCTOM 2023 indiquent 4.9%. En moyenne, la part de textiles du SIRTOM est de 8.1%. Une piste éventuelle, serait d'accentuer la communication sur l'utilisation des bornes textiles ou peut-être augmenter la dotation du territoire avec nos organismes partenaires « Le Relais » et « Eco textile ». Seul le Bac 1 contenait seulement 4% de textiles.

Concernant les plastiques, nous sommes tout proches des chiffres du MODECOM (14.7% pour MODECOM 2017, alors que nous approchons les 14% pour le SIRTOM). Le pourcentage de sacs poubelles gonfle mécaniquement les chiffres : dans un BOM (Bac à Ordures Ménagères), les sacs poubelles se déchirent et le tonnage est plus important. Il y a donc plus de chances d'obtenir des déchets sans sac poubelle (2.3% de sacs poubelles pour le MODECOM). Sur des échantillons plus gros, nous pourrions diminuer ce pourcentage de sacs poubelles et diminuer également le taux de plastiques.

Autre donnée encourageante, la part de métaux des bacs 1, 2 et 4 est inférieure ou égale à 1% (la part de métaux dans le bac 3 grimpe facilement à 4%). Pour une moyenne de 1.3% (alors que nous obtenions 3.4% pour le MODECOM 2017).

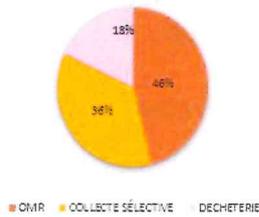
Toutefois, l'analyse révèle dans la synthèse de la caractérisation, que les communes en globalité respectent le tri.

Néanmoins il a été constaté que les bacs d'OM contenaient des déchets destinés à la collecte sélective (36 %) et déchetterie (18 %), ce qui offre encore une importante marge de progression.

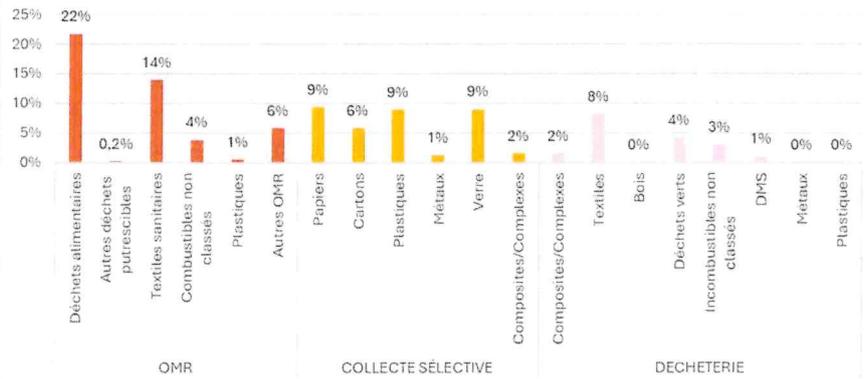
Le Président rappelle qu'il est important de diffuser régulièrement auprès des usagers les consignes de tri et porter à connaissance du public cette analyse.

Synthèse par filières de tri (réellement trié)		
	Poids (kg)	%
OMR	138	46%
COLLECTE SÉLECTIVE	108	36%
DECHETERIE	54	18%
	300	100%

Composition des OMR par filières de tri



Composition des OMR par catégories en fonction des filières de tri



Filière de tri	Catégorie	Sous-catégorie		
OMR	Déchets alimentaires	Déchets alimentaires (non consommables) : Végétal		
		Déchets alimentaires (non consommables) : Carné		
		Produits non consommés (emballés) : Végétal		
		Produits non consommés (emballés) : Carné		
		Produits non consommés (non emballés) : Végétal		
		Produits non consommés (non emballés) : Carné		
	Autres déchets putrescibles	Autres putrescibles (cadavres d'animaux, excréments, etc.)		
	Textiles	Tous les textiles sanitaires		
COLLECTE SÉLECTIVE	Combustibles non classés	Combustibles non classés acceptés dans les OMR		
	Plastiques	Plastiques non-emballages (non compris dans les ECT)		
COLLECTE SÉLECTIVE	Papiers	Tous les papiers (Emballages papier, Journaux, magazines et revues, imprimés publicitaires, papiers bureautiques, autres papiers)		
	Cartons	Tous les cartons (emballages carton plats, emballages cartons ondulés, autres cartons)		
	Plastiques	Bouteilles et flacons en PET		
		Bouteilles et flacons en polyoléfine (PEHD)		
		Autres emballages plastiques non composites		
		Films polyoléfines (PE et PP) hors sacs poubelles		
	Métaux	Emballages métaux ferreux hors aérosols, emballages aluminium hors aérosols, aérosols ferreux non dangereux, aérosols aluminium non dangereux.		
	Verre	Emballages en verre incolores et de couleur		
	COLLECTE SÉLECTIVE	Composites/Complexes	Autres déchets en verre	
			Composites ELA (Tétrapak)	
Autres emballages composites				
DECHETERIE	Composites/Complexes	DEEE / PAM		
		Cables électriques		
DECHETERIE	Textiles	Textiles		
	Bois	Bois		
	Déchets verts	Déchets verts		
	Incombustibles non classés	Incombustibles non classés	DASRI	
			Produits diffus spécifiques	
	DMS	DMS	Tubes fluorescents et ampoules basse consommation	
			Aérosols dangereux	
			Piles et accumulateurs	
			Huiles minérales	
			Cartouche d'impression	
			Bouteille de gaz	
			Médicaments non utilisés	
			Autres déchets ménagers spéciaux	
			Métaux	Autres métaux ferreux non emballages, autres métaux non emballages.
			Plastiques	Déchets plastiques encombrants (lunette WC, tuyaux, gros pots de fleurs, etc.)
	OMR	Autres OMR	Fines <20mm	
		Autres OMR	Sacs poubelles	

Poids dans les hétéroclites (kg)	Poids dans les 302 kg (kg)	Poids reconstitué dans les 2 000 kg potentiels	%	Bilan par catégories
0,0	23,9	158,9	8%	21,7%
0,0	0,0	0,0	0%	
0,0	28,5	189,6	9%	
0,0	0,0	0,0	0%	
0,0	11,5	76,5	4%	
0,0	1,3	8,4	0%	
0,0	0,5	3,3	0%	0,2%
0,0	42,0	279,5	14%	14%
0,0	11,4	76,2	4%	4%
0,0	1,7	11,2	1%	1%
0,0	28,1	187,2	9%	9%
0,0	17,4	116,2	6%	6%
0,0	5,7	38,1	2%	9%
0,0	1,6	10,7	1%	
0,0	9,6	64,2	3%	
0,0	9,8	65,3	3%	1%
0,0	3,8	25,0	1%	
0,0	25,9	172,5	9%	9%
0,0	1,1	7,0	0%	3%
0,0	0,7	4,9	0%	
0,0	4,0	26,9	1%	
0,0	4,3	28,7	1%	
0,0	0,4	2,7	0%	
0,0	24,4	162,4	8%	
0,0	0,0	0,0	0%	0%
0,0	12,7	84,3	4%	4%
0,0	9,2	61,2	3%	3%
0,0	0,2	1,0	0%	1%
0,0	0,0	0,0	0%	
0,0	0,0	0,0	0%	
0,0	0,6	4,3	0%	
0,0	0,0	0,0	0%	
0,0	0,0	0,0	0%	
0,0	0,0	0,0	0%	
0,0	0,0	0,0	0%	
0,0	2,3	15,3	1%	
0,0	0,0	0,0	0%	
0,0	0,3	2,0	0%	0%
0,0	0,0	0,0	0%	0%
0,0	4,3	28,9	1%	1%
0,0	13,2	87,7	4%	4%

TOTAL
Perte au tri échantillon secondaire

0,0 kg	300,3 kg	2000,0 kg	100%	100%
	0,4%			

8. SONDAGE POUR LA REDUCTION DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DES OM

Conformément à la volonté des élus lors du dernier Comité syndical du 4 avril dernier, le Président a transmis à la préfecture le 8 avril une demande d'autorisation pour la collecte de C1 en C0.5 des ordures ménagères pour les communes de moins de 2 000 habitants, et inversement pour la collecte sélective qui a reçu une réponse orale favorable sur le principe, et ne s'oppose pas.

Le Président a rappelé que ce changement de collecte sera proposé après accord écrit de la préfecture. Cette modification n'aura pas de coût supplémentaire, mais un avenant devra être engagé et signé avec la société ESD et sans doute revoir à minima le planning des tournées. En fonction de la réponse de la préfecture, il pourra être envisagé une prise d'effet au 1^{er} janvier 2025.

RAPPEL DE L'ENJEU NATIONAL : Réduire la fréquence de collecte des OM

La collecte en porte à porte en C1 est un service souvent surdimensionné pour les territoires ayant mis en place une part dite « incitative » : cette collecte hebdomadaire des OM est utilisée en moyenne et suivant nos données statiques qui font apparaître par le biais des puces enregistrées sur les bacs :

- 82 % des foyers fiscaux présentent moins de 18 levées à l'année en 2023.
- 72 % des foyers fiscaux présentent moins de 12 levées à l'année en 2023.

Cette collecte en porte à porte hebdomadaire, en particulier en milieu rural ou en habitat pavillonnaire, est une réponse également à la réduction des 36 % de déchets emballages retrouvés dans le bac OM.

Après en avoir sondé à nouveau les délégués présents, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, à la majorité absolue est favorable à ce dispositif à l'exception de Courances, Gironville et Valpuseaux.

9. DIVERS

Campagne des composteurs 2025

Les élus souhaitent poursuivre la campagne des composteurs pour l'année 2025. Il sera adressé aux mairies le flyer (en annexe) pour lancer une consultation pour constituer la future commande et solliciter les subventions possibles.

Point sur les PAV (transfert du parc des 404 bornes par le SIREDOM au SIRTOM)

Le Président explique que le nouveau prestataire SEMAER à la suite d'un marché public est en charge de la collecte des bornes qui a constaté que certaines bornes ont besoin de réparation. Il faudra inscrire une nouvelle ligne de dépenses au BP2025 pour assurer ces maintenances.

Le Président informe les délégués de la date du prochain comité : **le 14 novembre 2024 à 18 h 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 H 45.

Le Président,	La Secrétaire,
PASCAL SIMONNOT 	ANNE THIBAULT 

